

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Servion
présidée par Mme Christine Mueller

LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

- vu le préavis municipal n° 03-2024 du 19 février 2024,
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 18 mars 2024, décide :

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux suivants :**
 - **le remplacement des portes-fenêtres, fenêtres et velux des bâtiments communaux de la boulangerie, de l'ancienne poste (chemin du Centre 4 et 6) ainsi que celui de la Retraite (chemin du Moléson 41) à Servion.**
- **d'octroyer à la Municipalité le crédit extrabudgétaire de CHF 225 000 nécessaire à la réalisation de ces travaux,**
- **d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.**

Au vote, cette décision a été acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance du 18 mars 2024.

La présidente :



Christine Mueller



La secrétaire :



Philippa King Rojo

Conformément aux dispositions des articles 107 et suivants de la LEDP du 16 mai 1989, la présente décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 109.